

MÉDIATION EN ENTREPRISE

LES OBJECTIFS

Objectifs

- Acquérir les compétences clés nécessaires à la prévention et à la gestion des conflits en entreprise
(grâce aux ressources internes ou en faisant appel à un tiers externe)
- Maîtriser les techniques et les outils de la médiation

LA MÉTHODE

- Mises en situation, jeux de rôles, exposés et interventions interactives.
- 75% du temps de la formation est consacré aux exercices pratiques.

LES INTERVENANTS

Nos formateurs sont des professionnels sélectionnés par le CMAP pour leur expertise et leur sens de la pédagogie. Ils sont consultants, experts RH et santé au travail, avocat, médiateurs, chercheur en médiation, psychosociologue.

LE PUBLIC CONCERNÉ

- Acteurs de l'entreprise : dirigeants, managers, DRH, RRH, médiateur interne, etc.
- Avocats en droit social
- Conseillers prudhommaux
- Tout professionnel confronté aux conflits dans son organisation

ALLER PLUS LOIN

- Module optionnel de certification ESCP-CMAP
- Agrément du CMAP

LA DURÉE

56 heures, soit 7 journées.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire.

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



Contact et renseignements :
Mélanie Germain Hayek
institut131@cmap.fr

MÉDIATION EN ENTREPRISE

25 septembre 2019
09h00-18h00

Origine et encadrement du conflit en entreprise

Définition, contexte, causes et points de repères
Clés de lecture et d'intervention pour les conflits en entreprise

26 septembre 2019
09h00-18h00

Prévention et résolution des conflits internes

Les fondamentaux d'une relation réussie
Points de repères pour gérer les «personnalités difficiles»

3 octobre 2019
09h00-18h00

Prévention et résolution en collaboration avec des tiers externes

Panorama des tiers externes : avocat, conseil en organisation, conseil RH, coach, médiateur

Rôle, limites et avantages de chacun

Déjeuner-débat. Témoignage et échanges avec un expert du conflit en entreprise

10 octobre 2019
09h00-18h00

Processus de médiation et rôle du médiateur

Le médiateur : son rôle, ses qualités, sa déontologie

Le processus de médiation et ses étapes : spécificités de leur mise en oeuvre dans le contexte de l'entreprise

17 octobre 2019
09h00-18h00

Outils du médiateur

Questionnement, reformulation, écoute active, créativité, exploration des besoins

Déjeuner-débat. Témoignage et échanges avec un expert du conflit en entreprise

7 novembre 2019
09h00-18h00

Complexité en médiation collective

Du conflit interpersonnel au conflit de groupe

Qui rencontrer, dans quel ordre et comment mobiliser les acteurs ?

Etapes, suivi et relation au commanditaire de la médiation (manager, DRH, CSE, juge, etc.)

14 novembre 2019
09h00-18h00

Construire sa personnalité de médiateur

Assimiler la pratique de la médiation et se forger sa personnalité de médiateur

Les sept journées de formation sont construites autour de multiples cas pratiques et mises en situation.

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



Contact et renseignements :
Mélanie Germain Hayek
institut131@cmmap.fr



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

MÉDIATION EN ENTREPRISE

Bulletin d'inscription

(page 1/2)

Quand Les 25 et 26 septembre, 3, 10 et 17 octobre, 7 et 14 novembre 2019

Où

Les journées de formation se déroulent au CMAP- Institut 131
39 avenue Franklin Delano Roosevelt - 75008 Paris - de 9H à 18H

Civilité.....

Nom.....

Prénom..... Date de naissance.....

Société.....

Fonction.....

Adresse de facturation Professionnelle Personnelle

.....

Code postal.....Ville.....

Tél..... Mobile.....

Courriel (contact inscription).....

Courriel participant (si différent)

Comment avez-vous connu cette formation ?.....

.....

Le tarif est de 4 200 € H.T.
(soit 5 040 € T.T.C.) pour les 7
journées de formation.

Je règle par :

Chèque bancaire
à l'ordre du CMAP

Virement bancaire

BNP PARISBAS Grande
Armée

IBAN : FR 76 3000 4008 1300
0104 6941 451

BIC : BNPAFRPPPGA

J'accepte la diffusion
de mes données
personnelles au groupe de
formation.

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Outre les séances de formation, l'offre inclut la documentation ainsi que les pauses-café et les déjeuners.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise
date et signature

Bulletin d'inscription à retourner
au CMAP-Institut 131

pour le CMAP Institut 131
date et signature

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



Contact et renseignements :
Mélanie Germain Hayek
institut131@cmmap.fr



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP-Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP-Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



Contact et renseignements :
Mélanie Germain Hayek
institut131@cmap.fr

